

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 27 mars 2023 à 18 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 24 mars 2023 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2023-079 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 27 mars 2023. Il est 18 h 48.

ADOPTÉ

2023-080 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2023-081 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – RUE ALEXANDER-BOTHWELL – BOUCLAGE DE RÉSEAU

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier et le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres du bouclage de réseau de la rue Alexander-Bothwell.

ADOPTÉ

2023-082 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 845 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 147 185 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 845 intitulé « Règlement 845 décrétant un emprunt de 1 147 185 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2023-083 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 845 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 147 185 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 845 intitulé « Règlement 845 décrétant un emprunt de 1 147 185 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » soit déposé. **ADOPTÉ**

2023-084 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 846 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 144 430 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 846 intitulé « Règlement 846 décrétant un emprunt de 144 430 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2023-085 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 846 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 144 430 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 846 intitulé « Règlement 846 décrétant un emprunt de 144 430 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales » soit déposé. **ADOPTÉ**

2023-086 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 847 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 602 466 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 847 intitulé « Règlement 847 décrétant un emprunt de 602 466 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2023-087 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 847
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 602 466 \$ AFIN DE
FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ
2019-2023**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 847 intitulé « Règlement 847 décrétant un emprunt de 602 466 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du TECQ 2019-2023 » soit déposé.

ADOPTÉ

2023-088 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 52.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom